



8 MARS

**MARCHE DES
GRANDES GAGNANTES !**



8 mars 2020 : la FSU aux côtés des *Grandes Gagnantes* pour défendre les droits des femmes

Le 8 mars journée internationale de lutte pour les droits des femmes, partout dans le monde, les femmes se mobilisent pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. Ces dernières années, cette mobilisation a pris dans certains pays la forme de grèves féministes très suivies (Espagne, Italie, Belgique, Suisse, Argentine...) et certaines villes et certains pays ont même décidé de faire du 8 mars un jour férié.

En France, la crise sociale actuelle démontre encore une fois que la précarité touche plus particulièrement les femmes. Dans le monde du travail, les métiers que les femmes occupent majoritairement, s'ils ont une forte utilité sociale, sont dévalorisés financièrement et socialement. Quant au passage à la retraite il se traduit pour les femmes par un écart de pensions de droit direct de 42% par rapport aux hommes.

Cette année, le 8 mars s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'une forte mobilisation le 23 novembre dernier contre les féminicides et les violences sexuelles et sexistes avec plus de 150 000 manifestant-es, et d'un mouvement social inédit contre la réforme des retraites par points qui va lourdement impacter les femmes.

Assurer l'égalité salariale et professionnelle

Si quelques avancées ont pu être obtenues en matière de lutte contre les inégalités femmes/hommes grâce à la détermination d'organisations syndicales – notamment de la FSU – et aux mobilisations autour de ces questions, les femmes sont toujours rémunérées 25 % de moins que les hommes en moyenne. Chaque jour, elles travaillent gratuitement à partir de 15h40. Elles sont majoritaires parmi les bas salaires et se concentrent dans 12 familles de métiers très stéréotypés : soin, service à la personne, éducation... Dans la Fonction publique, elles représentent 62 % des 5,5 millions d'agent-es.

Le gouvernement, qui dégrade les salaires, les conditions de travail et les retraites des fonctionnaires, s'attaque à la vie globale de 3,5 millions de femmes sur l'ensemble du territoire.

La loi « de transformation de la Fonction publique » qui permet un recours accru aux contractuelles, impactera encore plus durement la situation professionnelle et financière des femmes.



8 MARS

**MARCHE DES
GRANDES GAGNANTES !**

Elle se traduira par un recul des services publics, pourtant déterminants pour l'émancipation des femmes, et de l'emploi public, aujourd'hui majoritairement féminin.

L'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui peine à déboucher sur des mesures concrètes doit s'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires.

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés. La FSU demande au ministère de la Fonction publique et à tous les ministères concernés de mettre en place des mesures concrètes permettant de gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes (déroulement de carrière, part variable de la rémunération, revalorisation des métiers à prédominance féminine, temps de travail ...). Cela permettrait notamment de relever le niveau des pensions des femmes et de trouver des sources de financement supplémentaires pour garantir la pérennité du système de retraite.

Pour la FSU, l'Égalité n'est pas un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser pour se vivre au quotidien. Les services publics doivent être renforcés par des mesures qui consolident les droits et les missions de toutes et tous, qui améliorent les conditions de travail et par une véritable revalorisation des salaires, des carrières et des pensions des agent-es.

Lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles

Plus de 30 % des femmes déclarent être victimes de harcèlement sexuel au travail. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles nécessite des droits supplémentaires mais aussi des moyens. Alors qu'elle devrait être une priorité, on ne peut que s'inquiéter du fait que les outils dédiés à la santé au travail risquent d'être amoindris.

La prévention des violences sexuelles et sexistes au travail passe par la protection de l'emploi et de la carrière des victimes (aménagement d'horaires, de poste, des congés, la possibilité d'une mobilité fonctionnelle ou géographique choisie, la prise en charge médico-sociale et psychologique des victimes sans frais...). Elle passe aussi par la formation des professionnel·les, des représentant-es des personnels et par des campagnes de sensibilisation sur les lieux de travail.

La FSU exige que la mise en œuvre de la prévention des violences sexistes et sexuelles soit l'objet de négociations, tout comme la mise en œuvre de sanctions pour tous les employeurs qui ne mettent pas en place de plan de prévention et de procédure sécurisée pour les victimes et témoins.



8 MARS

**MARCHE DES
GRANDES GAGNANTES !**

Retirer le projet de loi de réforme de retraites par points et améliorer les droits à la retraite des femmes.

Les effets des inégalités entre les femmes et les hommes durant leur vie active se prolongent lors du passage à la retraite. Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 42% à celles des hommes et 37% de femmes touchent moins de 1000€ de pension brute par mois. Elles partent en moyenne plus tard que les hommes, notamment du fait de carrière plus courtes, plus hachées, et subissent davantage les effets de la décote.

Contrairement au discours gouvernemental, la réforme des retraites par points va encore plus pénaliser les femmes. Dans la Fonction publique, la remise en cause de la règle des 6 derniers mois dans le calcul du montant de la pension pour aller vers une prise en compte de la totalité de la carrière va avoir un impact très négatif pour les agentes. Les plus mauvaises années seront intégrées (temps partiel, congé parental, années de bas salaires, de précarité ...) et conduiront inévitablement à une baisse significative du montant des pensions. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les exemples féminins ont disparu de l'étude d'impact ! Quant à l'intégration des primes dans le calcul du montant de la pension, dans de nombreux métiers de la Fonction publique, les femmes en perçoivent peu (cas des professeur-es des écoles qui en touchent en moyenne 5%) et lorsqu'il y en a, elles bénéficient davantage aux hommes qu'aux femmes.

Concernant les droits indirects (droits familiaux, droits à réversion, etc), les dispositions prévues par le projet de loi vont avoir des conséquences négatives pour les femmes. Il est prévu une majoration de 5% par enfant mais, d'une part, cette majoration ne suffira pas à compenser la fin des bonifications et des majorations de durée d'assurance, d'autre part seuls 2,5% sont garantis à la mère ; le risque est grand que les 2,5% supplémentaires soient au bénéfice de celui qui gagne le plus dans le couple, le plus souvent l'homme.

C'est donc une toute autre réforme des retraites que porte la FSU, qui permette notamment d'effacer les écarts de pensions entre les femmes et les hommes. Pour cela, la FSU demande au gouvernement de renoncer à son projet injuste et inégalitaire de réforme de retraites et d'ouvrir de réelles discussions pour un tout autre projet.

À l'occasion du 8 mars prochain, pour que les femmes soient les grandes gagnantes, la FSU appelle les personnels à se mobiliser et à participer aux actions organisées dans les territoires, pour forcer ce gouvernement à prendre enfin des mesures ambitieuses et concrètes pour l'égalité professionnelle, à retirer son projet de réformes des retraites et à éradiquer les violences sexistes et sexuelles.